



**Apprentissage 2020 : dépôt des données comptables**

Si vous avez dispensé des formations en apprentissage en 2020, vous devez déposer vos données comptables auprès de France compétences.

La date butoir est le 15 juillet.

Pour vous accompagner dans ce nouveau rendez-vous, un « Questions/Réponses » vient d'être publié et n'oubliez pas aussi de déclarer votre bilan pédagogique et financier (BPF) via le portail " Mon activité formation" avant le 31 mai si vous êtes concerné.

[Télécharger ici](#)